



## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU PLATEAU REGIONAL MIXTE GYMNOVA Région Centre-Val de Loire

**Correspondant régional :**

DESPORTE Laurent

Tél . : 06.14.89.61.56

[laurent.desporteccg@orange.fr](mailto:laurent.desporteccg@orange.fr)

Entre le  
sis au  
représenté par

**COMITE REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE GYMNASTIQUE**  
1240 rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET  
Monsieur **Dominique DEMEAUX**, Président,

et,

Le club de \_\_\_\_\_, représenté par

à l'occasion de la manifestation désignée ci-dessous :

Type de compétition :

Date :

Lieu :

**Il a été convenu ce qui suit :**

**OBLIGATIONS ORGANISATEUR :**

**ARTICLE 1 - RECEPTION, STOCKAGE, MONTAGE, STATIONNEMENT DU CAMION, DEMONTAGE ET REEXPEDITION DU MATERIEL :**

**Toutes ces opérations sont entièrement à la charge et de la responsabilité de l'organisateur.**

Même en cas de présence de bénévoles élus, du technicien Gymnova et/ou de personnel(s) du CRCVLG, l'organisateur devra désigner deux responsables pour toutes les opérations de déchargement(s), montage, démontage et rechargement(s) du matériel.

Il sera alors établi des horaires de montage et de démontage du matériel avec un minimum de **20 personnes** adultes.

L'organisateur et les responsables du matériel devront effectuer, sur demande, une pré-visite du site de compétition, avec le(s) cadre(s) technique(s), deux mois avant la compétition afin de préparer leur intervention selon les modalités du cahier des charges régional des compétitions.



Ces responsables devront faire un état inventaire du matériel après montage du plateau et un état inventaire du matériel avant démontage et rechargement du plateau. La fiche annexe « État des Lieux » est à envoyer au correspondant régional au lendemain de la compétition.

La liste du matériel fourni, ci-jointe, servira de base à ces deux états des lieux. Les observations pourront y être notées. En cas de détérioration constatée, des photos seront jointes en annexe.

L'organisateur s'engage à mettre à disposition un jeu d'outils nécessaire au montage et au démontage du matériel. Jeux complets de clefs Allen, clefs plates (dont 2 de 19), douilles (dont 2 de 19) + cliquet, un maillet, clef à molette, 4 rouleaux de scotch 50 mm de large, 100 m de long, diamètre rouleau 76 mm (pour remballer les mousses du praticable et autres tapis avec le dévidoir à adhésif), aspirateur, balais, serpillères, seau.

L'organisateur s'engage à fournir lors du déchargement et du rechargement un chariot élévateur de type « **Fenwick** » à **fourches longues**.

L'organisateur s'engage à réexpédier le matériel dans les emballages d'origine.

Nature du matériel prêté : liste ci-jointe et devis validé

Valeur : **116 335,00** € TTC

L'organisateur apportera une attention particulière au rechargement de la remorque en respectant impérativement le plan de rechargement joint, ainsi qu'aux conditions de stationnement de la semi.

Le receveur du plateau devra nettoyer les tapis, aspirer la moquette du praticable lors de l'installation.

## **ARTICLE 2 - TRANSPORT DU MATERIEL :**

Les responsables du matériel devront s'assurer de l'accès possible d'une semi-remorque sur le lieu de la compétition (**la hauteur minimale nécessaire au passage du camion est de 3,80m**).

Il est obligatoire d'utiliser le transporteur « DERET TRANSPORTEUR » situé au 331 Ancienne route de Chartres 45770 SARAN.

**La livraison et l'enlèvement ne pourront pas se faire les WE et jours fériés.**

Pour gérer le transport, le correspondant régional se chargera de contacter le transporteur à réception de « FICHE de RENSEIGNEMENTS » jointe en annexe.

Le coût du stockage est à la charge du CRCVLG.

**Le coût du transport est à la charge de l'organisateur, sauf pour les clubs de la région Centre Val de Loire.**



### **ARTICLE 3 - CAUTION :**

Une caution "matériel" est sollicitée au moyen de ce présent contrat de mise à disposition du matériel. Cette caution qui ne sera pas encaissée s'élève à **5 000,00 €**. En l'absence de tout incident sur le matériel, elle sera intégralement restituée à l'issue de la manifestation. Le chèque de caution est à libeller à l'ordre du CRCVLG.

En cas de détérioration ou de manquement de matériels, la caution ne sera rendue que partiellement après estimation et prélèvement des sommes correspondantes aux réparations ou aux remplacements des matériels manquants. Le comité se réserve le droit de demander un complément si la(es) réparation(s) nécessaire(s) dépasse(nt) le montant de la caution initialement demandée, devis du fournisseur à l'appui.

### **ARTICLE 4 - ASSURANCE :**

Le matériel laissé dans la remorque est assuré par notre transporteur DERET.

L'assurance souscrite par le CRCVLG intervient à partir du moment où les agrès et les tapis sont installés et stockés dans les salles d'échauffement et de compétition durant le temps nécessaire du championnat.

### **ARTICLE 5 - IMPLANTATION :**

L'organisateur devra fournir au CRCVLG un plan d'accès pour le camion.

Les agrès viendront se fixer sur des ancrages répondant aux normes F.I.G.

### **ARTICLE 6 - HEBERGEMENT – REPAS :**

L'hébergement et les repas du responsable matériel du CRCVLG et/ou du personnel GYMNOVA, présents sur la manifestation seront à la charge du COL.

### **ARTICLE 7 - PUBLICITE :**

Dans le cadre du partenariat associant le CRCVLG et GYMNOVA, l'organisateur réservera à titre gracieux :

- Une annonce publicitaire dans le programme,
- Des emplacements gratuits dans la salle de compétition pour affichage publicitaire,
- Deux annonces « micro » par séquence de compétition,
- Un emplacement destiné à l'installation d'un stand d'information et de vente (environ 6 m<sup>2</sup>) avec une table et trois chaises.

**ARTICLE 8 – VALIDATION DE LA RESERVATION :**

- ⇒ Joindre le présent contrat de mise à disposition daté et signé du Président de l'association accompagné de la mention « bon pour accord »,
- ⇒ Retour de la « Fiche de Renseignements » dans le délai imparti,
- ⇒ Joindre le chèque de caution de 5 000 € à l'ordre du CRCVLG (non encaissé),
- ⇒ Joindre un chèque correspondant au prix total de la mise à disposition libellé à l'ordre du CRCVLG (encaissé après la manifestation)

Ces documents sont à adresser au correspondant régional.

⇒ Aucune réservation ne sera possible sans ces éléments.

**ARTICLE 9 – COUT DE LA MISE A DISPOSITION :**

Tarification :

Le montant de la mise à disposition du plateau a été fixé à .....€ (transport et assurance inclus).

***Merci de retourner ce contrat accompagné des pièces exposées dans l'article 8.***

A OLIVET, le

A \_\_\_\_\_, le

Pour Dominique DEMAUX  
Président Régional

Pour le Club Organisateur :

(Inscrire la mention « Bon pour accord »)

SIGNATURE

SIGNATURE





## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**A remplir par l'organisateur et à envoyer au correspondant régional**

Coordonnées des responsables du matériel :

RESPONSABLE N° 1 : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

RESPONSABLE N° 2 : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Jour et heure de livraison souhaités : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Jour et heure de montage souhaités : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Jour et heure de démontage et rechargement souhaités : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Jour et heure de reprise de la remorque souhaités : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Jours et horaires de la compétition : du : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

au : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse de livraison :

⇒ Joindre le plan d'accès pour le transporteur

**Pour que le dossier soit recevable et que le plateau soit réservé, les documents demandés doivent être dument complétés et retournés au CRCVLG**

Joindre un chèque de caution de 5 000 € libellé à l'ordre du CRCVLG (non encaissé)

Joindre un chèque au prix total de mise à disposition libellé à l'ordre du CRCVLG (encaissé après la manifestation)

Fait en deux exemplaires, le

Signature du Correspondant régional

Signature du responsable matériel de l'organisation





## Pensez à...

- L'arrêté municipal pour garer la semi-remorque si nécessaire,
- Avoir 2 caisses à outils avec les outils nécessaires au montage et démontage,
- Avoir un fenwick à fourches longues pour le déchargement et le rechargement de la semi.